



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale

Québec



# communiqué

DIFFUSION IMMÉDIATE

## Saisie d'une drogue dangereuse: Le SPVQ et le CIUSSS mettent en garde la population

Dans un intérêt de santé publique, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale désirent conjointement informer et prévenir la population au sujet de la saisie, sur leur territoire, d'une drogue dangereuse. La substance est une poudre granuleuse de couleur mauve contenant du fentanyl et de l'héroïne. Elle pourrait avoir l'appellation de « *Purp* » ou « *Purple* » sur la rue et peut être mortelle.

Le 2 août dernier, le SPVQ avait institué une enquête de mort suspecte à la suite du décès d'un homme. Sur les lieux, deux sachets de cette drogue avaient été saisis près du corps de la victime. Il s'agissait de la première fois que le SPVQ saisissait une telle substance sur son territoire. Par ailleurs, la Direction de santé publique avait reçu antérieurement un signalement de surdose possiblement causée par cette substance chez une personne ayant récupéré, mais aucune analyse n'a permis de le confirmer.

Le SPVQ et la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale tiennent à mentionner que cette drogue dure pourrait causer des surdoses graves voire mortelles chez les consommateurs. Nous souhaitons informer la population des risques associés à cette substance et prévenir d'autres cas de surdoses.

La Direction de santé publique souhaite rappeler certains messages de prévention aux personnes consommant des drogues :

- Ne pas consommer seul.
- Ne pas consommer tous en même temps si vous êtes plusieurs.
- Avoir de la naloxone disponible et savoir l'utiliser lorsqu'une personne présente des signes de surdose.
- Appeler le 911 en cas de surdose. La Loi sur les bons samaritains offre une certaine protection aux personnes ayant consommé et aux

témoins. Même si des personnes sont en possession de drogue ou en ont consommé, la Loi sur les bons samaritains peut les protéger.

Tout renseignement peut être transmis au Service de police en composant le 9-1-1 pour une intervention immédiate. Pour transmettre une information qui sera traitée de façon confidentielle, composez le 418-641-AGIR (2447) et pour les gens de l'extérieur de la Ville de Québec, le 1-888-641-AGIR, sans frais.

– 30 –

**Source :** **Etienne Doyon**  
Sergent intérimaire aux communications  
**418 641-6316**  
[relationsmedias@spvq.quebec](mailto:relationsmedias@spvq.quebec)

**Mélanie Otis**  
Agente d'information aux relations médias  
CIUSSS de la Capitale-Nationale  
**418 254-5815**  
[melanie.otis.ciusssc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:melanie.otis.ciusssc@ssss.gouv.qc.ca)

SPVQ – 2019